



SEANCE DU 25 JUI 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance

| | | | |
|----------------------|--|--|--|
| 16 présents | Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart Michèle Bugnet | Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay | Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat |
| 2 procurations | Mariel Martin a donné pouvoir à Christophe Reynier-Duval | Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat | |
| 5 absents | Laure Barnini Jennifer Bremond | Richard Giner | Anne-Laure d'Alauzier Ghislaine Eynard |
| Secrétaire de séance | Christelle Aubertin | | |
| Délibération | 25.06.04 | | |
| Objet : | Convention accompagnement social du CDG84 | | |
| Rapporteur | Christelle AUBERTIN | | |
| N° Acte | 4.1.6 | | |

La commune de Caderousse adhère au centre de gestion du Vaucluse depuis de nombreuses années. Dans le cadre de cette adhésion plusieurs prestations sont effectuées par le centre de gestion pour le compte de la commune.

Afin d'accroître ce partenariat et renforcer l'accompagnement des agents il est proposé de signer une convention relative à l'accompagnement social, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement. Cette convention a pour objectif d'organiser les modalités selon lesquelles le CDG84 sera susceptible d'intervenir.

Les interventions pourront être réalisées à la demande de la collectivité, du service de médecine de prévention ou du référent handicap.

Une assistante sociale pourra venir sur site pour rencontrer les agents individuellement ou collectivement, selon les besoins.

L'objectif est d'assurer à la collectivité un appui technique et/ou réglementaire sur les aspects sociaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2024 portant création d'une nouvelle prestation de service au bénéfice des collectivités adhérentes, dans le domaine de l'accompagnement social des personnels territoriaux ;

Vu la délibération du 4 juillet 2024 par laquelle le Conseil d'Administration du CDG84 fixant les taux et conditions tarifaires pour certaines prestations.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la présente convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 26 juin 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN